

Familles et professionnels : éduquer ensemble

Interview de **Catherine Francfort et Agnès Foray**, conseillères techniques au CREFE

Le Centre ressource enfance famille école (CREFE) de l'Ain et du Rhône est une association qui intervient dans le champ de l'éducation, de la parentalité et de l'intégration. Comme conseillères techniques, nous formons et accompagnons les acteurs qui interviennent dans de nombreux dispositifs de soutien éducatif, dont le Réseau d'écoute d'aide et d'appui à la parentalité (REAAP)¹, le Contrat éducatif local, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité, le Programme de réussite éducative... Notre public se compose de professionnels et de bénévoles de l'animation socio-éducative et du travail social qui interviennent dans les associations, organismes publics, services de l'État ou collectivités. Cette diversité des participants contribue à la confrontation des expériences et implique une ouverture à d'autres savoir-faire.

Les enjeux du travail avec les parents sont importants puisque, au plan légal, ils sont les premiers éducateurs, et que, sur le plan éducatif, leur rôle est essentiel. Les professionnels doivent savoir prendre la distance nécessaire pour que les parents restent acteurs de l'éducation de leurs enfants. Leur travail consiste à identifier les compétences dont les parents sont porteurs – il y en a toujours – et à tout mettre en œuvre pour mobiliser celles-ci. Il arrive que la bonne volonté et la bienveillance d'un professionnel le conduisent à « faire à la place » des parents, d'autant que ceux-ci, lorsqu'ils sont fragilisés, ont tendance à s'en remettre à lui, supposé détenir un savoir expert. L'enjeu, pour le CREFE, est celui d'une co-éducation réussie, ce qui implique une délégation partielle et délimitée de la fonction parentale, pour

un temps déterminé. Dans une telle répartition des rôles, chacun doit reconnaître les compétences de l'autre et s'allier autour de l'enfant. À l'inverse, par le passé les parents étaient incités à s'en remettre aux personnels des collectivités, par exemple inscrire les enfants en crèche pour qu'ils soient mieux éveillés. Pléthore d'actions et d'intervenants autour des familles laissaient à penser que les parents ne savaient pas éduquer leurs enfants. Le CREFE s'inscrit dans une tendance inverse : il s'agit de travailler sur les compétences plurielles des parents et non pas sur les savoirs normalisants des professionnels.

La formation est conçue pour que chaque intervenant s'inscrive dans cette démarche. Cela nécessite qu'il puisse déconstruire ses représentations sur les familles et qu'il ait identifié ses modèles de référence et ses valeurs pour pouvoir s'en décentrer. C'est ainsi que l'on peut, d'une part, entendre la parole des parents sans être dans le jugement et, d'autre part, expliciter le cadre des références éducatives incontournables : celles des normes et des lois qui protègent l'enfant. Lors des formations, le CREFE travaille sur la diversité culturelle afin de permettre aux professionnels d'aider les familles à composer, c'est-à-dire à pouvoir s'appuyer sur leur culture d'origine pour entrer dans la culture d'accueil. Sur ce sujet, comme sur d'autres, le CREFE veille à la diffusion des savoirs élaborés par la recherche. Par ailleurs, les modalités, supports et relais de communication en direction des familles sont travaillés notamment dans le souci de permettre à celles-ci d'accéder aux droits qui sont les leurs, et d'identifier les structures qui peuvent leur apporter une aide.

Les CREFE sont des associations loi 1901 qui existent dans plusieurs départements de la région Rhône-Alpes. Sur le site (www.crefe.asso.fr/spip/) sont déclinés leurs domaines de compétence ainsi que leurs modalités d'intervention. Différents documents sont consultables en ligne également (groupes de parole, transmission, relations professionnels/familles...).

Selon les personnes, les degrés de sollicitation et d'implication, l'accompagnement des familles varie et évolue. Dans une situation donnée, le professionnel doit clairement définir sa fonction et permettre la recherche conjointe des attitudes éducatives appropriées. Par exemple, dans le cadre de l'accompagnement scolaire, des parents, parce qu'ils n'ont pas, ou peu, de compétences scolaires, pensent qu'ils n'ont pas de rôle à jouer dans la scolarité de leur enfant. Or, il est primordial que les parents gardent prise sur cette scolarité. Le professionnel cherche à élargir les alternatives – réalistes et atteignables – face à la situation rencontrée, donnant ainsi la possibilité aux parents d'évoluer, comme, par exemple, questionner l'enfant sur ce qu'il a fait à l'école. Des actes simples ont une valeur éducative !

Dans le cadre du REAAP, le CREFE anime la mise en réseau des acteurs du soutien à la parentalité. Ces derniers proposent des actions collectives qui permettent aux parents, tantôt de trouver des réponses à des questionnements auprès des animateurs, tantôt de s'entraider. Dans ces groupes d'échanges entre parents, l'intervenant mobilise la parole d'un collectif qui réfléchit sur une question d'éducation partagée par tous ; ces échanges cherchent à étayer chaque participant dans sa fonction éducative. Entendre l'expérience de l'autre permet de comprendre que l'on partage les mêmes difficultés, évite l'isolement, autorise une perception nouvelle. Mettre des mots sur la difficulté, la souffrance permet, parfois, de se distancier et de retrouver des possibilités d'agir là où on pensait que les choses étaient bloquées. ■



1. Les REAAP ont été créés en mars 1999, avec pour objectif d'accompagner les parents dans leurs fonctions éducatives, de renforcer et de susciter de nouvelles initiatives, en mettant en réseau les différents intervenants auprès des familles.